

Inspection pédagogique régionale Mathématiques

Lettre de rentrée 2023

aux professeures et professeurs de l'académie d'Orléans-Tours enseignant les mathématiques en STS

- Une équipe aux profils complémentaires pour vous accompagner -

Aliénor DEFAUX <u>alienor.defaux@ac-orleans-tours.fr</u> IA-IPR de mathématiques, pilote du dossier BTS

Anne FAYON <u>anne.fayon@ac-orleans-tours.fr</u> IEN Mathématiques - Physique Chimie

Lila GOMES <u>lila.gomes@ac-orleans-tours.fr</u> Chargée de mission pour les BTS

Vous trouverez cette lettre sous forme numérique sur la page du site académique :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/sinformer/informations_institutionnelles/

1. L'inspection vous informe

• L'inspection générale :

Une lettre « Le point sur les mathématiques dans les BTS pour la rentrée 2023 » est attendue prochainement. Vous serez informés de sa parution.

Retrouvez <u>ici</u> la dernière lettre de l'inspection générale relative aux BTS ; à ce jour, il s'agit de celle de septembre 2022.

Pour rappel:

Les nouveautés à la rentrée 2023 en première année concernent les spécialités de :

- BTS Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique:
- BTS Travaux publics:
- BTS Industries céramiques:

Les nouveautés à la rentrée 2023 en deuxième année concernent les spécialités de :

- BTS Mécatronique navale,
- BTS Maintenance des systèmes (4 options),
- BTS Motorisations toutes énergies.

Nous tenons à attirer votre attention sur quelques errata et compléments d'informations ou aménagements concernant les spécialités de :

- BTS Traitement des matériaux.
- BTS Pilotage de procédés.
- BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle.
- BTS Électrotechnique.
- BTS Métiers de la mesure.

Les référentiels, les modules de mathématiques, les modalités d'examen et les errata sont recensés sur le <u>site académique</u>.



Inspection pédagogique régionale Mathématiques

• L'inspection académique :

Une page dédiée à l'enseignement des mathématiques en STS, actualisée, vous est proposée sur le site académique : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/enseigner/bts/
Elle vous donne :

- de nombreuses **informations sur l'évaluation en mode CCF** (Contrôle en Cours de Formation). En particulier, une FAQ répond aux questions les plus usuelles ;
- un accès direct aux différents programmes des filières en amont des STS (des voies professionnelles, générales et technologiques);
- un accès direct aux référentiels des spécialités de STS indiquant les contenus de la formation professionnelle et les modalités de certification propres à chaque spécialité.

Vous y retrouverez également les nouveautés institutionnelles (annexes, modification, lettres, etc.) dans la rubrique « <u>Veille institutionnelle</u> ».

2. Précisons le rôle des IA-IPR de mathématiques dans le suivi des STS

Dans chaque académie, les IA-IPR de mathématiques assurent le suivi de toutes les STS comportant des mathématiques et implantées dans l'académie. Ils **informent** les professeurs des principes généraux du CCF et les **conseillent** sur les modalités pratiques de mise en œuvre. Ils peuvent organiser, en amont, des réunions préalables à la conception des énoncés de CCF et, le cas échéant, au déroulé de l'épreuve orale ponctuelle avec les professeurs concernés. Dans le cadre des travaux du jury, les IA-IPR peuvent aussi procéder à un bilan, faire un contrôle de conformité et donner des avis aux jurys pour une éventuelle harmonisation.

Les IA-IPR veillent à la qualité et au bon déroulement des situations d'évaluation. À cette fin, ils peuvent demander aux professeurs de leur communiquer, avant la passation, les dates et les sujets.

Ainsi, chaque année, au sein de notre académie :

- une formation a lieu autour de l'évaluation en CCF (cf. paragraphe 3 de cette lettre);
- il est demandé de déposer l'ensemble des situations d'évaluations de CCF proposés aux étudiants ainsi que leurs grilles d'évaluation.

Les situations d'évaluation de 1^{re} et 2^e année, déposées en 2023, ont été lues et analysées. Voici, dans l'encadré ci-dessous, quelques **précisions et conseils** suite à cette relecture.

Le brevet de technicien supérieur est un **diplôme professionnalisant**. Au sortir du BTS, les étudiants sont donc susceptibles d'être confrontés à des problématiques dans un contexte professionnel spécifique. La formation en STS ainsi que l'évaluation par CCF permettent de les y préparer. **Un sujet de CCF** conçu dans cet esprit :

- propose une contextualisation des exercices liée aux domaines professionnels de la spécialité;
- **expose une problématique claire**, annoncée en début d'exercice ; celle-ci permet au candidat de proposer une démarche de résolution et d'utiliser les outils numériques pour y répondre ;
- **favorise la démarche d'investigation** afin de répondre à la problématique et respecte la diversité des démarches possibles ;
- **équilibre les compétences mathématiques** mises en œuvre.

Une situation d'évaluation en CCF est donc très différente, tant dans l'esprit que dans la forme, des anciennes épreuves ponctuelles.



Inspection pédagogique régionale Mathématiques

3. Un accompagnement académique pour la conception des situations d'évaluation en CCF

Le nombre de BTS évalués en mathématiques en Contrôle Continu de Formation (CCF) ne cesse de croître. Cette modalité d'évaluation certificative s'effectue dans le respect du cadre fixé par l'Institution et nécessite une certaine expertise.

Pour vous accompagner, outre les conseils de l'encadré ci-avant :

- Vous trouverez sur le <u>site académique</u> le cadrage national et académique spécifique aux CCF ainsi que des exemples de situations d'évaluation validées par l'inspection.
- Une formation autour de la conception de situations d'évaluation en CCF est proposée chaque année. Elle est à la fois à « public volontaire » et à « public désigné » par l'inspection.

 Nous sommes actuellement dans l'attente de nouvelles modalités d'organisation de la formation 2023-2024 de la part de l'EAFC.
- Si vous débutez en **BTS SIO** dans l'académie, merci de nous en informer pour bénéficier des documents d'accompagnements spécifiques issus de la formation dispensée l'an dernier.

4. Précisions concernant l'examen de BTS

En fin d'année scolaire, vous pouvez être convoqué(e) dans le cadre de votre spécialité de BTS ou du regroupement auquel elle est associée :

- pour la correction des épreuves ponctuelles écrites ou orales des étudiants n'ayant pas pu être évalués en CCF;
- pour les épreuves de contrôle (rattrapage):
 Initiées en 2020 suite aux difficultés liées aux conditions sanitaires, les sessions de rattrapage de l'examen, appelées « Épreuves de contrôle », sont pérennisées.

 Vous trouverez sur le site académique dans la rubrique « Veille institutionnelle » le diaporama précisant les modalités d'interrogation.

Nous restons à votre écoute et disponibles pour répondre à toute question ou précision relative aux mathématiques en BTS.

Nous souhaitons une belle année aux étudiant et aux professeurs autour des mathématiques!